



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

|  |  |
|--|--|
| <u>Date de la convocation :</u><br>24 avril 2026                       | L'an deux mille vingt-six,<br>le mardi vingt-huit avril à dix-neuf heures trente minutes,  |
| <u>Date d'affichage :</u><br>24 avril 2026                             | les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à<br>la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis, en séance<br>publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,<br>conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des<br>Collectivités Territoriales. |
| <b>En exercice : 15</b><br><b>Présents : 13</b><br><b>Votants : 15</b> | <u>Etaient présents :</u><br>Karine KAUFFMANN,<br>Eric LAURENT, Aurélie AUMONIER, Aurélie MEYER, Anne-Laure<br>QUETTIER-BELLENGER, Bernard JUERY, Philippe MARTINET,<br>Apolline SCHRECK, Angéline MOYET, Eric CHANTOT, Lancelot<br>MIRA, Cécile CURIEL, Jean-Michel JAMET, conseillers<br>municipaux                  |
|  | <u>Etaient absents :</u><br>Gaël DELIENS-MADRE (pouvoir donné à Apolline SCHRECK)<br>Laurence LELARGE (pouvoir donné à Jean-Michel JAMET)  |
|  | <u>Secrétaire de Séance :</u> Anne-Laure QUETTIER-BELLENGER  |

Délibération N° 2026-26

### **X - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2026**

**Projet de rénovation thermique par remplacement des ouvrants RDC du bâtiment  
2 rue Pasteur**

#### Exposé de Mme KAUFFMANN :

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et d'amélioration du patrimoine bâti, la commune souhaite engager des travaux de rénovation thermique sur un bâtiment communal actuellement équipé de menuiseries vétustes. Ce projet fait suite à la rénovation et à l'isolation du toit effectuées en 2025. Ce projet consiste à remplacer les ouvrants du RDC existants par des menuiseries à haute performance thermique (double, voire triple vitrage selon les besoins).

#### **1. Constat et enjeux**

Le bâtiment concerné présente aujourd'hui des performances énergétiques insuffisantes, principalement en raison de la vétusté des ouvertures. Les fenêtres, vétustes, constituent un point majeur de déperdition thermique et de surchauffe du bâtiment en été, entraînant :

- des pertes de chaleur importantes en période hivernale ;
- une surconsommation énergétique liée au chauffage ;
- un inconfort thermique pour les usagers (sensation de parois froides, courants d'air, surchauffe en été) ;
- une difficulté à maintenir une température intérieure stable

**Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 73 23 01  
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217803840-20260429-2026\_26-DE



- un effet de serre aux beaux jours.

Ce constat s'inscrit dans un contexte global de nécessaire réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics, conformément aux objectifs nationaux de transition écologique.

## 2. Description du projet

Le projet prévoit :

- la dépose des menuiseries existantes;
- l'adjonction d'un store en façade sud ;
- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrants à haute performance thermique ;
- l'amélioration de l'étanchéité à l'air et à l'eau de l'enveloppe du bâtiment ainsi qu'à la ventilation des locaux.

Les équipements installés respecteront les normes en vigueur et viseront un haut niveau de performance énergétique (coefficients d'isolation renforcés).

Date prévisionnelle des travaux : 1<sup>er</sup> septembre 2026

Durée de réalisation : un mois

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| OPÉRATION PRÉVUE  | Montant H.T.      | Montant T.T.C     | Fonds Vert 2026 (80%) | AUTO-FINANCEMENT H.T. |
|---|-------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Axe rénovation énergétique des bâtiments publics</b> |                   |                   |                       |                       |
| Remplacement des fenêtres 2 rue Pasteur                 | 13 070,55€        | 15 684,66€        | 10 456,44€            | 2 614,11€             |
| <b>TOTAL</b>  | <b>13 070,55€</b> | <b>15 684,66€</b> | <b>10 456,44€</b>     | <b>2 614,11€</b>      |

La partie de financement restant à charge de la Commune après obtention de la subvention sera autofinancée sur les fonds propres de celle-ci.

Il est entendu que le Fonds Vert ne peut, employé seul ou de manière combinée, représenter plus de 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée.

### Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le pré-conseil du 30 avril 2026,

Après avoir entendu l'exposé concernant la demande de subvention au titre du Fonds Vert - programmation 2026, pour le projet *Rénovation thermique par remplacement des ouvrants RDC du bâtiment 2 rue Pasteur*,

Après avoir pris connaissance de la demande présentée telle que ci-dessus,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## Mairie de Médan



- ADOPTE l'avant-projet « *Rénovation thermique par remplacement des ouvrants RDC du bâtiment 2 rue Pasteur* » pour un montant estimatif de 13 070.55 € hors taxes (HT), soit 15 684.66 € toutes taxes comprises (TTC),

- DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la subvention Fonds Vert - programmation 2026,

- S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2026, chapitre 21 section d'investissement,

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 29 avril 2026

Par délégation du Maire

Angelina MOYET

3<sup>ème</sup> Adjointe



Rendu exécutoire par :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 29/04/2026

Et par publication le : 29/04/2026

**Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Loussy Nord •  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 00 00 - Application agréée E.legalite.com  
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

99\_DE-078-217803840-20260429-2026\_26-DE